
Présences :	Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Nadia Ménard Paméla Morel Marie-Lou Racine, présidente Marianne Traversy Aubin Stéphany Trudeau
Absence :	Robert Bergevin
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Èlène Laperrière
Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote :	François Trépanier
Invitées :	Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications Myriam Demers, directrice de l'école primaire des Trois-Temps Véronique Dubeau, coordonnatrice au Service des ressources humaines Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le lundi 10 juin 2024 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le lundi 10 juin 2024.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-06-13-085

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel de soutien

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2024-06-13-086

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 18 h 31.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2024-06-13-087

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 19 h 52.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause la technicienne en éducation spécialisée portant le numéro matricule 842005617,

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers le 7 juin 2024,

CONSIDÉRANT que chacun des faits et gestes en cause à l'égard d'élèves constitue une faute grave et remet indéniablement en cause le lien de confiance nécessaires à son lien d'emploi,

CONSIDÉRANT les interventions physiques et verbales inappropriées auprès d'élèves de l'école,

CONSIDÉRANT l'attitude et les interventions incompatibles avec la nature du travail et ses attributions caractéristiques de technicienne en éducation spécialisée et comme membre du personnel du Centre de services scolaire des Samares.

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2024-06-13-088

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 842005617 soit résilié, et ce, pour causes d'inconduite et de négligence;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par madame Marie-Lou Racine :

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

La proposition est adoptée à la majorité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

** Madame Stéphany Trudeau a eu l'occasion de présenter ses observations avant de se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.*

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 55.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale